



Fiche d'information RAFam

Comment créer un nouveau numéro AVS

V 01.2

Tous les enfants vivant en Suisse (qu'ils soient suisses ou étrangers) figurent en principe dans UPI. Pour les enfants domiciliés à l'étranger - si l'enfant n'est pas encore enregistré dans l'UPI et donc n'a pas de numéro AVS - un nouveau numéro AVS doit être créé. Avant la demande d'attribution d'un nouveau numéro AVS, il est essentiel de faire des recherches approfondies afin de s'assurer que l'enfant n'est effectivement pas enregistré dans l'UPI.

Vérifier dans l'UPI que l'enfant n'ait pas de numéro AVS

Avant de faire une annonce de nouvelle personne, la caisse est toujours responsable de vérifier dans l'UPI que cette personne n'a effectivement pas de numéro AVS, en utilisant UPIviewer, Telezas ou le service d'interrogation de l'UPI eCH-0085 (voir Fiche d'Information « Numéro AVS enfant »).

Il est important d'effectuer les recherches également avec des critères incomplets afin de trouver des entrées éventuellement pertinentes, mais avec une autre notation des noms ou autre date/lieu de naissance par exemple.

Informations à saisir lors d'une demande d'attribution d'un nouveau numéro AVS

Les informations concernant les nouveaux enfants à numéroter doivent être renseignées **sur la base de documents officiels (passeport ou livret de famille)**.

La saisie des caractères d'identification doit se faire **selon les règles permettant de préserver la conformité d'UPI** au catalogue officiel des caractères de l'office fédéral de la statistique.¹ Pour les étrangers, priment les **règles de l'Office des migrations**². A défaut, ce sont les règles de l'état-civil auxquelles il convient de souscrire³.

Les caractères d'identification à saisir:

Obligatoires:

- Nom(s) et prénom(s) de l'enfant selon documents officiels
- Date de naissance
- Sexe
- Nationalité

Si connus (mais fortement souhaités):

- Noms et prénoms des parents
- Lieu de naissance

CAF gérées par caisse AVS

L'attribution d'un nouveau numéro peut être demandée par le biais de la procédure d'annonce au registre central ARC 19 « Lors de l'attribution du numéro AVS à une personne non soumise à cotisations et à qui il n'est servi aucune prestation » Le champ libre destiné à la référence interne doit impérativement débiter par « LaFam ».⁴

Ce canal, toutefois, n'est utilisable que provisoirement. Il est donc plus opportun dès lors d'adopter le système des UPI Webservices, décrits dans la rubrique ci-dessous (CAF externes au système AVS et caisses chômage), sous la section B.

CAF externes au système AVS et caisses chômage

Ces services peuvent recourir à une procédure d'attribution manuelle d'un nouveau numéro AVS. A cet effet il faut remplir un fichier Excel et l'envoyer au bureau de gestion (famzreg@zas.admin.ch)⁵.

¹ www.bfs.admin.ch → Actualités → Publications → Harmonisation des registres, catalogue des caractères

² www.bfm.admin.ch: Thèmes → Bases légales → Directives et commentaires → Autres directives et circulaires de l'ODM → [Noms de ressortissants étrangers : Détermination et orthographe](#)

³ www.ejpd.admin.ch: Thèmes → Société → Etat civil → Directives → Liste des directives et circulaires édictées de 1961 à 1996 → [\(11.10.1989\) Détermination et inscription du nom aux registres de l'état civil dans des cas ...](#)

⁴ www.bsv.admin.ch → Pratique → Exécution → AVS → Données de base AVS → [Directives comptabilité](#) → Directives CA/CI

⁵ attribution manuelle NAVS13 : [fichier excel et directives](#) : www.zas.admin.ch → La CdC → Le Registre des allocations familiales → Domaine protégé pour les organes d'exécution → Travail avec le NAVS13 → Nouveau fichier Excel Création manuelle nouveau NAVS13-protégé